



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, jeudi 7 octobre 2021

ÉCOPHYTO - RÉDUCTION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES: UNE DYNAMIQUE AMORCÉE QUI RESTE À CONFORTER ET À AMPLIFIER

À l'occasion d'une demi-journée d'échanges entre étudiants de l'enseignement agricole et professionnels agricoles sur l'engagement des filières dans la réduction des produits phytosanitaires, un bilan des actions entreprises dans le cadre du plan Écophyto est présenté: baisse des ventes, certification des exploitations, certificats d'économies pour les distributeurs, formation des futurs agriculteurs, engagement des territoires dans les transitions alimentaires.

Le plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie » a pour objectif de mobiliser les communautés éducatives pour développer les compétences professionnelles et citoyennes des apprenants au service des transitions dans le domaine de la production agricole, mais aussi de l'alimentation et de la consommation.

Dans ce contexte, un cycle d'échanges et de communication sur Écophyto (réduction de l'usage des produits phytosanitaires) a été engagé au sein de l'enseignement agricole de la région.

La conférence-débat organisée au lycée agricole du Gros-Chêne à Pontivy le 7 octobre, réunissant des acteurs administratifs et professionnels en présence des cadres de l'enseignement agricole, d'enseignants/formateurs et d'étudiants en BTS, a permis de :

- débattre sur la démarche Ecophyto avec des jeunes en formation, des représentants du monde agricole et les pouvoirs publics ;
- faire connaître et déployer plus largement la démarche Écophyto au sein de l'enseignement agricole et valoriser les démarches déjà entreprises ;
- communiquer sur l'évolution des ventes annuelles de produits phytosanitaires.

Contacts presse

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

Caroline Dujardin, chargée de communication
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/>
communication.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

Tél : 02 99 28 22 26
15 avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9

L'enseignement agricole de Bretagne s'engage dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires

Dans le cadre du projet Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie, chaque lycée doit travailler sur un programme de transitions dont la réduction des produits phytosanitaires.

À Fouesnant, sur la ferme support du lycée de Bréhoulou, les évolutions du système d'exploitation de la ferme support sont conduites de concert avec les équipes pédagogiques. L'exploitation de polyculture-élevage de 120 ha comporte également un atelier de volailles de chair en agriculture biologique.

Engagée depuis plus de 10 ans dans une démarche agroécologique, l'exploitation a travaillé sur l'évolution de sa rotation et de son assolement (introduction de culture de méteil et de luzerne) et dans le déploiement du désherbage mécanique avec l'acquisition de matériels spécifiques.

Cette démarche interne a bénéficié du concours d'un groupe d'agriculteur également engagé dans l'évolution de ces pratiques (groupe expérimental Écophyto-Déphy) et de l'appui sur les aspects pédagogiques de la Bergerie Nationale de Rambouillet.

À Dol-de-Bretagne, sur la ferme support du lycée agricole Les Vergers, l'accent a été mis sur le développement de l'agroécologie dans une exploitation diversifiée.

Disposant d'une exploitation d'une superficie de 150 hectares (dont une partie conduite en agriculture biologique dans le cadre d'un atelier de porc engraissement), l'exploitation s'est engagée dans une réflexion associant les salariés, les étudiants et un conseiller extérieur.

Cette démarche a permis de faire évoluer la rotation et l'assolement avec introduction de nouvelles cultures comme la sarrasin, l'avoine, la luzerne ou le méteil protéique mais aussi le mélange de variétés de blé et le désherbage mécanique du maïs

La combinaison de ces différentes solutions a permis une réduction notable de l'usage des produits phytosanitaires et un renforcement de la biodiversité qui devraient se traduire par la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) à la fin de l'année.

De nombreuses actions témoignent du virage pris par les exploitations agricoles bretonnes pour la réduction des produits phytosanitaires

Ces cinq dernières années, l'agriculture biologique s'est considérablement développée (+ 78 %) avec aujourd'hui 3 345 exploitations converties en bio. La Bretagne se situe au 5^e rang en France en pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique.

Amorcée en 2012 au niveau national, la certification Haute Valeur Environnementale (niveau 3) gagne du terrain depuis 2019 et concerne fin 2020 152 exploitations. Près de 2 000 exploitations sont entrées dans une démarche de certification de niveau 2 tendant vers le HVE.

Plus de 600 exploitations sont engagées dans des collectifs d'agriculteurs (groupes Déphy ou « 30 000 ») pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires avec un financement de l'animation par le programme Écophyto.

Le plan de relance a permis de consolider l'investissement dans du matériel de substitution aux produits phytosanitaires, en particulier le déploiement de matériel de désherbage mécanique (herse, bineuse, roto-étrille, matériel de guidage...). L'aide France Relance, de l'ordre de 6 millions d'euros, concerne ainsi 765 matériels, ce qui permet de doubler le parc de matériel récent de ce type en Bretagne (5 ans).

La réglementation évolue pour faire diminuer le recours aux pesticides

Prochainement, une réévaluation européenne pourrait encadrer plus fermement l'utilisation de certaines substances classées préoccupantes.

Afin de garantir l'indépendance du conseil délivré aux agriculteurs, la vente des produits phytosanitaires est séparée du conseil prescrivant son utilisation depuis le 1^{er} janvier 2021.¹

¹ Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/produits-phytosanitaires-separation-de-la-vente-et-du-conseil-partir-du-1er-janvier-2021>

Pour acheter et utiliser des produits phytosanitaires, les exploitants agricoles doivent détenir un Certiphyto. Ce certificat, valable 5 ans, nécessitera à compter de janvier 2024 la réalisation préalable d'un conseil stratégique.

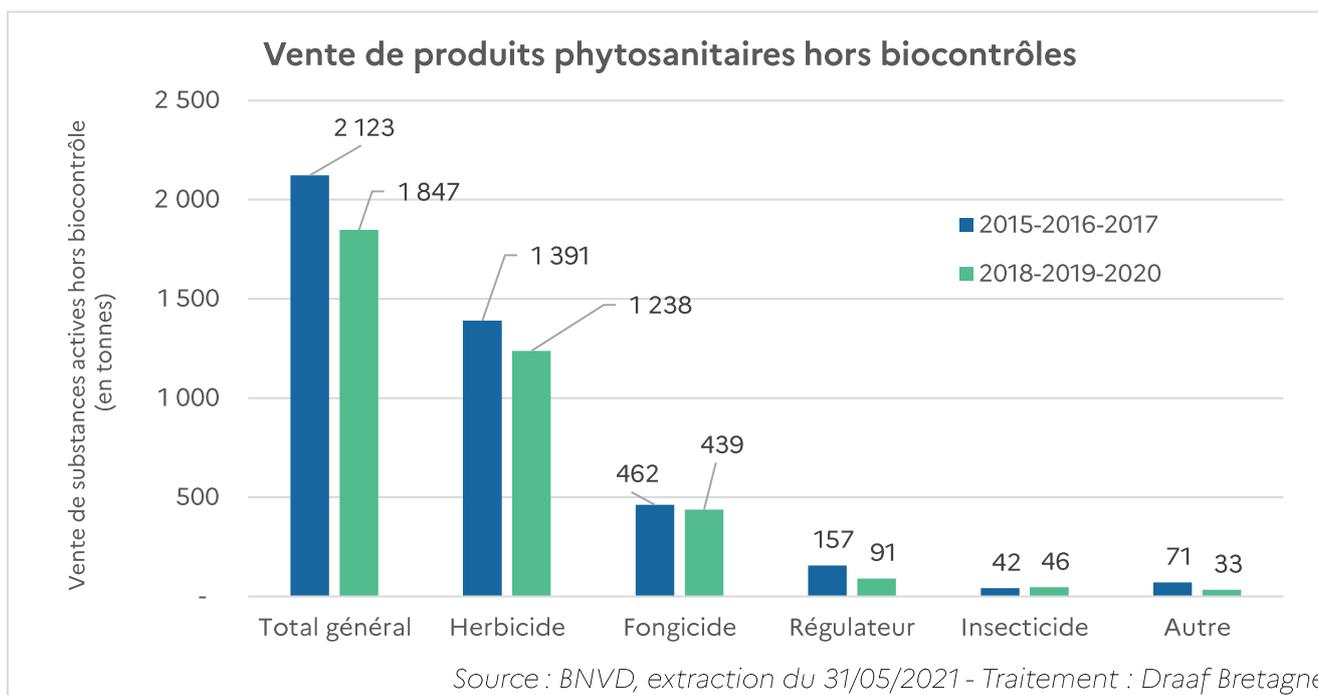
Le conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires vise à prendre en compte, à partir d'un diagnostic de l'exploitation, les spécificités sanitaires, environnementales, pédoclimatiques ainsi que la situation socio-économique de l'exploitation. Deux conseils stratégiques devront être réalisés par période de 5 ans et devront permettre d'optimiser les interventions phytosanitaires en privilégiant les méthodes alternatives quand cela est possible.

Enfin, l'année 2020 a rendu obligatoire la mise en place des certificats d'économie de produits phytosanitaires. Les distributeurs doivent réaliser des actions normalisées dans le cadre d'un plan stratégique d'entreprise, par exemple vente de produits peu toxiques utilisables en agriculture biologique, se substituant aux produits phytosanitaires classiques.

Ventes de produits phytosanitaires : des premiers résultats encourageants mais à confirmer et à conforter !

Les premiers résultats de vente pour l'année 2020 montrent, dans une comparaison en moyenne triennale, une évolution favorable significative (comparaison des années 2020/2019/2018 avec 2017/2016/2015) aussi bien au niveau national que régional².

En Bretagne, on peut constater la baisse des quantités de substances actives (QSA) vendues sur la comparaison de ces deux cycles de 3 ans pour les QSA hors biocontrôle (-13 %) et sur les produits classés les plus dangereux (-28 %).



Les produits de biocontrôle (niveau de danger faible, le plus souvent utilisables en agriculture biologique) augmentent en compensation de 78 %.

Cette comparaison en moyenne triennale est la seule pertinente dans la mesure où elle permet de lisser les effets conjoncturels annuels.

Ces évolutions matérialisent une dynamique amorcée par les agriculteurs de Bretagne mais reste à amplifier dans les prochaines années afin de répondre aux enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux.

² Cette comparaison en moyenne triennale est la seule pertinente dans la mesure où elle permet de lisser les effets conjoncturels annuels.